



**Union Professionnelle Régionale
CFDT Cheminots de**

MODES DE GARDE : UNE DES PRIORITÉS CFDT

Au delà de ce qui peut être fait en audience, en DP, en CHSCT, la CFDT veut développer des idées nouvelles correspondant à vos attentes et, notamment en matière de garde d'enfant.

Les horaires de travail décalés et atypiques des différents métiers SNCF obligent toute la famille à des conditions de vie difficiles.

La CFDT a déjà réalisé sur plusieurs Établissements un questionnaire relatif aux problèmes de garde que les cheminots peuvent rencontrer afin de définir au mieux leurs attentes.

La CFDT a construit différentes actions afin de les soumettre aux CER et à la Direction SNCF en application de la nouvelle loi sur la famille.

La CFDT est bien décidée à faire avancer ce dossier en étendant son action sur toutes les régions, puis au niveau national.

La Direction SNCF est consciente des problèmes des agents liés aux modes de garde, mais elle estime que rien ne peut être fait à son niveau.

La CFDT a décidé d'aller plus loin, nous travaillons actuellement sur des projets qui pourront peut-être résoudre vos problèmes de garde.

L'arrivée de jeunes embauchés suite aux 35 Heures et la féminisation des effectifs dans notre entreprise : voici les deux facteurs qui font que de plus en plus de cheminots sont concernés !

Mais les crèches sont saturées et les assistantes maternelles agréées sont de moins en moins disponibles, car la demande est trop importante.

A cela s'ajoute pour les cheminots les horaires décalés et atypiques !

Et les postes en horaires de journées se font très très rares !

Il ne suffit pas de dire , il y a des problèmes et attendre une hypothétique solution qui viendrait de la Direction, car la Direction ne veut pas s'en mêler : trop lourd à gérer !

C'est à nous, ensemble de trouver des solutions et la CFDT veut et doit, avec votre aide, faire avancer ce dossier qui est d'actualité depuis des années !

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre le temps de répondre à ce questionnaire qui définira vos attentes.

Lieu d'habitation : Ville : Département :.....

Vous êtes : un homme une femme

Agent au CP CDI Emploi jeune CDD

Votre âge :.....

Votre emploi :

Personnel commercial voyageur Personnel administratif

Personnel transport/mouvement Personnel roulant

Autres, précisez.....

Dans quel Etablissement :**Quelle Région :**.....

Votre régime de travail :

Temps Plein Temps Partiel imposé Temps partiel choisi

Réserve Roulement

2x8 3x8 Journée SDF

VOTRE SITUATION FAMILIALE :

Vous êtes un parent : isolé garde conjointe autre, précisez.....

Votre conjoint(e) travaille t-il à la SNCF: oui non

Si oui , dans quel secteur d'activité ?

- Personnel commercial voyageur Personnel administratif
 Personnel transport/mouvement/Equipement Personnel roulant
 Autres, précisez.....

Votre conjoint(e) travaille :

- Temps Plein Temps Partiel imposé Temps partiel choisi
 Réserve Roulement
 2x8 3x8 Journée Extremes SDF

Combien d'enfants avez-vous ?

0 1 2 3 4 + de 4 , précisez.....

A naitre de 0 à 3ans de 3 à 6 ans + de 6 ans

VOS HABITUDES EN MATIERE DE MODE DE GARDE :

Utilisez- vous un mode de garde pour vos enfants ? oui non

Combinez-vous plusieurs modes de gardes ? oui non

Votre commune vous propose t-elle des solutions adaptées à vos horaires de travail ?

oui non

Ces modes de gardes sont-ils suffisant ? oui non

AIDES FINANCIERES :

Actuellement , percevez-vous une ou plusieurs aides financières suivantes ?

- Allocation jeunes enfants AFEAMA- (assistante maternelle agréée)
 Allocation Parent isolé Déduction d'impôts
 AGED (employé familiale) AFS
 Aucune Autres , précisez

VOS SOUHAITS ET VOS ATTENTES :

Une structure d'accueil près des gares centrales vous paraît-elle indispensable ?

- oui non indifférent

Quel est le temps de garde dont vous avez besoin ?

- Temps plein (20/22 jours par mois).
 Temps partiel (10/ 12 jours par mois ou équivalent par exemple : 20jours à mi-temps.
 Moins de 10 jours par mois .
 Quelques heures de temps en temps , précisez

Plus précisément, par jour :

- Moins de 4 heures De 4 à 6 heures de 6 à 8 heures
 De 8 à 10 heures + de 10 heures

Dans quelles tranches horaires ?

- Entre 7 H 00 et 19 H 00 En horaires décalés

Un réseau de nourrice agréée est-il mis en place sur votre commune ?

- oui non Je ne sais pas

Si le mode de garde nécessite votre participation (type crèche parentale) accepteriez-vous ?

- oui non

Seriez-vous disponible ?

- 1 jour /mois 2 jours /mois + de 2 jours /mois
 2 x 1/2 journée 3x 1/2 journée + de 3 1/2 journée

Merci de retourner ce questionnaire par pli de service :

<p>UPR CFDT Région de</p> <p>CRT</p>
